

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE Du 10 juin 2011
DES AGENTS SOUS STATUT DE 1998

Approbation du PV de la CCP du 21 décembre 2011 :

Les représentants du SNE-FSU ont signalé leur abstention au vote pour le motif suivant : un engagement pris par l'administration vis-à-vis d'un refus de mutation signalé dans ce PV n'a pas été respecté. L'administration reconnaît l'erreur et s'engage à la rectifier. Le PV, sous ces conditions, a été adopté à l'unanimité.

Demande de mutation :

Une demande de mutation a été présentée pour le poste d'adjoint à la division formation. Un refus a été présenté, car l'administration souhaite continuer la professionnalisation de la division formation.

Recours :

Un recours sur un refus d'accord de renouvellement de temps partiel a été soumis à la CCP. Ce refus était lié aux réductions d'effectif (non renouvellement de CDD) et la masse de travail dans le service concerné. Après discussion, le temps partiel est accepté. Le SNE-FSU a émis le souhait que la charge de travail de ce service soit bien considérée et ainsi prioriser l'octroi d'un CCD pour couvrir l'ensemble des temps partiel.

Liste d'aptitude au grade de secrétaire administrative :

Suite à l'ouverture du prochain concours, un poste est à pourvoir par voie de liste d'aptitude. Ne voulant laisser personne de côté avant la parution du futur statut, le SNE-FSU s'est abstenu de voter en y adjoignant la déclaration :

« Le SNE-FSU s'abstiendra de voter sur ce point pour les raisons suivantes :

Comment choisir un nom sur cette liste alors que plusieurs agent méritent cette promotion, de part leur fonction actuelle de catégorie B sur un poste de C ?

Comment imposer une mutation à un agent dans ces conditions ?

Pour le SNE-FSU, ce n'est pas la promotion d'un agent qui convient mais bien le reclassement de l'ensemble des cas ne rentrant pas dans les mesures transitoires du futur statut.

Depuis de longues dates, nous souhaitons disposer dans le cadre des négociations du futur statut d'une liste des agents susceptibles d'être reclasser. Nous l'attendons encore.

Au vue de cette liste d'aptitude nos craintes se trouvent fondées. Bon nombre d'agents de la filière administrative de catégorie C devraient déjà être en B. Quand est-il des ingénieurs, des ouvriers et des autres administratives ?

Engagement été pris entre l'administration et les représentants du personnel de résoudre ces situations au cas par cas (par le biais des promotions).

Aujourd'hui, le SNE-FSU constate que les promotions dites « normales » vont être, de fait, freinées voire stoppées pour de longues années.

Le SNE-FSU refuse de voir l'ensemble des situations actuelles de « mauvais classement » se transposer dans le futur statut : les écarts perdureront entre certaines ayant fonctions. »



Questions diverses :

Formation aux concours : En ce qui concerne la formation pour le concours B prévu à l'automne 2011, **le SNE-FSU s'étonne de n'avoir vu aucune session prévue à ce jour.** La DRH s'engage à contacter de toute urgence la division formation afin d'organiser au plus vite cette préparation au concours.

GIPA : Versée cette année aux agents sous statut concernés par cette prime. Elle devrait être à nouveau octroyée l'année prochaine.

Futur statut : Une réunion interministérielle devrait avoir lieu prochainement sur ce sujet. Jusqu'alors, l'ONCFS n'a pas été convié aux différents débats et interrogations depuis l'écriture du texte.

Ambiance : **Le SNE-FSU s'inquiète de l'ambiance dans certains services** : mauvaises ambiances liées au manque de communication, mais aussi aux charges de travail grandissantes bien souvent attribuées aux effectifs en diminution. L'administration évoquera ce point aux différentes directions et DIR.



www.sne-fsu.org